



THE BIKE PROJECT 2019 : QUE FAIRE EN CAS DE VOL OU DE DÉGÂTS ?

Si votre vélo est immobilisé :

Appelez l'accueil de Pro Velo au 02 502 73 55 pendant nos heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 13h30 à 18h.

Si votre vélo est volé :

Dans les 24h, appelez l'accueil de Pro Velo au 02 502 73 55

Dans les 24h, rendez-vous dans votre commissariat le plus proche afin d'y faire votre déclaration. Vous pouvez aussi le faire en ligne sur : policeonweb.belgium.be

Dans tous les cas, ce n'est pas Pro Velo qui pourra faire cette déclaration.

Ensuite, transmettez-nous une copie de votre procès-verbal, le chargeur, la clé de la batterie (s'il s'agit d'un vélo à assistance électrique), et la clé du cadenas.

Selon nos conditions générales

ARTICLE V. Si le vélo est immobilisé en cours de location, le locataire s'engage à contacter Pro Velo par téléphone au 02 502 73 55 dans les meilleurs délais, selon les horaires d'ouvertures des bureaux. Après analyse de la panne avec le locataire, Pro Velo s'engage à intervenir dans les 24 heures ou à remplacer le vélo (dans la limite des stocks disponibles et selon les jours ouvrables de l'implantation, dans le périmètre de la Région Bruxelles-Capitale). En aucun cas, le locataire ne pourra réclamer des dommages et intérêts pour trouble de jouissance en cours de location.

ARTICLE VII. Dans le cas où le vélo est perdu, volé ou détérioré, Pro Velo asbl se réserve le droit de réclamer à l'entreprise une indemnité de 600 € dans le cas d'un vélo standard, de 1200 € pour un vélo pliant de marque Brompton, de 600 € pour un tandem, 5000 € pour un cargo et de 1250 € pour un vélo à assistance électrique. Tarification des accessoires endommagés : selle 20 €, antivol 60 €, jeu de lumière 20 €, carter de chaîne 25 €, fourche 50 €, porte-bagages 30 €, sonnette 5 €, clé antivol 15 €, dérailleur 20 €, béquille 13 €, garde-boue 15 €, roue arrière complète pour vélo classique et vélo à assistance électrique 50 €, roue arrière complète pour vélo pliant 140 €, roue avant complète pour vélo à assistance électrique et vélo classique 95 €, roue avant complète pour vélo pliant 51 €, pneu usé par dérapage 42 €, vélo sale 10 €, batterie VAE 600 €, chargeur 180 €, écran pour vélo à assistance électrique 140 €, commande déportée 40 €, adaptateur du chargeur 40 €. Casque vélo pour adulte 25 €, sacoche Brompton 150€, sacoche Ortlieb 80 €. Les tarifs des accessoires endommagés non cités seront définis par Pro Velo asbl.

ARTICLE VIII. Le locataire s'engage à déclarer toute perte ou vol du vélo ou de ses accessoires au loueur et aux autorités de police, dans un délai de 24 heures. Il s'engage ensuite à transmettre, dans les 24 heures, les clés du cadenas (si d'application) (et éventuellement le cadenas fracturé), une copie du procès-verbal de la police, un justificatif déclarant sur l'honneur que le locataire avait bien attaché le vélo par le cadre et la roue à un point fixe avec le(s) cadenas fourni par le loueur. Dans le cas contraire, le loueur se réserve le droit de réclamer au locataire / à l'entreprise un montant égal à la valeur du vélo volé, mentionné ci-dessus.